

Action cœur de ville

ATLAS NATIONAL POUR LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

T2 2025



ATLAS NATIONAL

Sous la tutelle des ministres chargés de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et de la Ville, l'Agence nationale de la cohésion des territoires coordonne le programme national Action cœur de ville. Cette politique publique prioritaire du gouvernement vise, depuis son lancement en mars 2018, à soutenir l'attractivité des villes moyennes, de l'hexagone et d'Outre-mer, qui exercent un rôle de centralité. Pour y parvenir, le Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation soutient les villes qui investissent dans leurs cœurs de ville.

Le programme s'est constamment enrichi de dispositifs nouveaux, d'initiatives innovantes ainsi que de partenariats, qui sont venus renforcer l'offre initiale. Le déploiement de l'ingénierie a été particulièrement soutenu pour offrir un accompagnement dédié aux collectivités, de l'élaboration du projet à sa réalisation concrète.

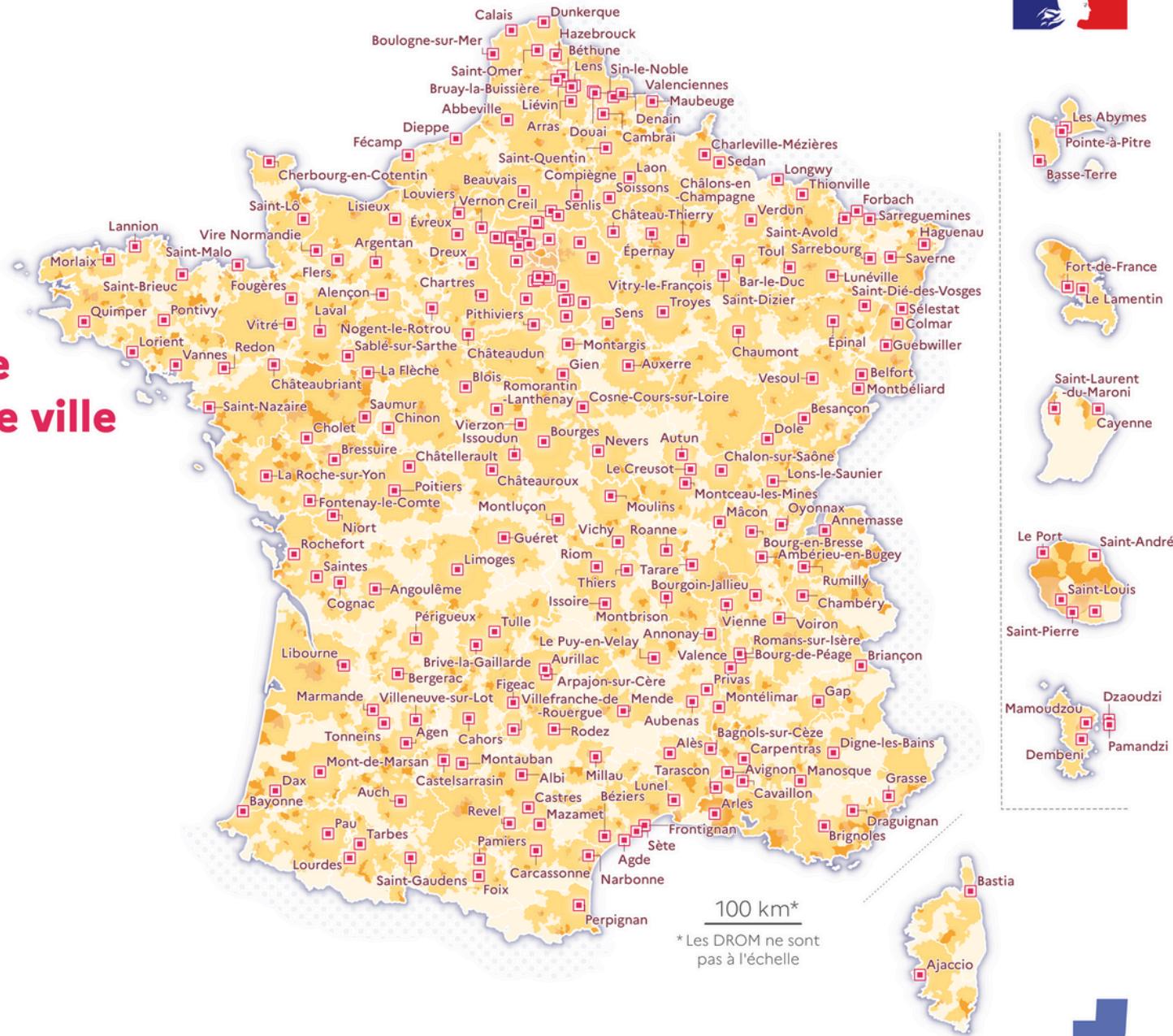
La 1ère édition du programme a permis d'engager 6 milliards d'euros sur la période 2018-2022. Dans le cadre de la 2ème édition du programme (2023-2026), une nouvelle enveloppe de 5 milliards d'euros pour 4 ans permet de poursuivre le soutien aux projets des maires et l'étendre aux quartiers de gare et aux secteurs d'entrées de ville, avec pour défis les transitions écologique, démographique et économique.

Le suivi du déploiement du programme Action cœur de ville a été réalisé de manière régulière depuis son lancement grâce à l'élaboration d'indicateurs clairs et pertinents. Cet Atlas présente, sous forme cartographique et de chiffres-clés, les résultats concrets et les premiers impacts de cette politique interministérielle.

244

communes retenues dans le programme Action cœur de ville

au T2 2025



CHIFFRES CLÉS

Au 30 juin 2025

Plus de
12,3 milliards d'€
d'engagements
financiers cumulés
depuis 2018

283
locaux subventionnés
à hauteur de 30M par
le FRLA dans des
villes ACV

307 205
logements
subventionnés Anah
dans les villes ACV,
incluant
MaPrimeRenov'

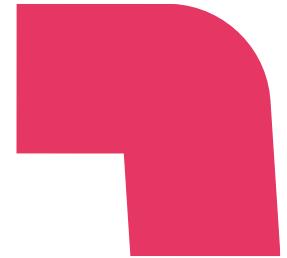
77%
des habitants des villes
ACV jugent le
programme utile
ou très utile

28 437
logements réhabilités
ou construits avec un
financement
d'Action Logement

2 699
projets
soutenus par le
Fonds Vert
dans 234 villes
ACV

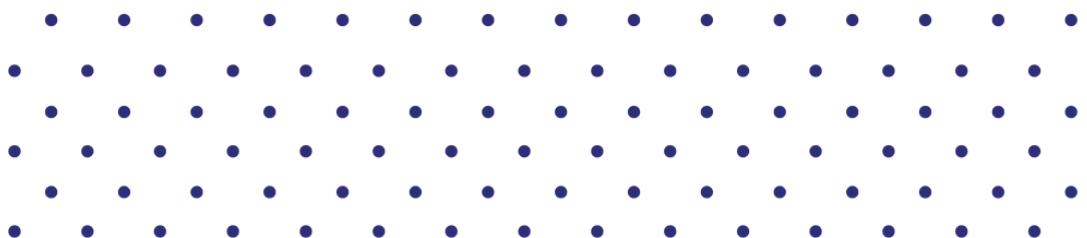
72%
des projets
Action cœur de
ville livrés ou en
cours

495
opérations inscrites aux
plans d'affaires des
foncières
dont la BdT est
actionnaire



INDICATEURS DE CONTEXTE

ATLAS - T2 2025



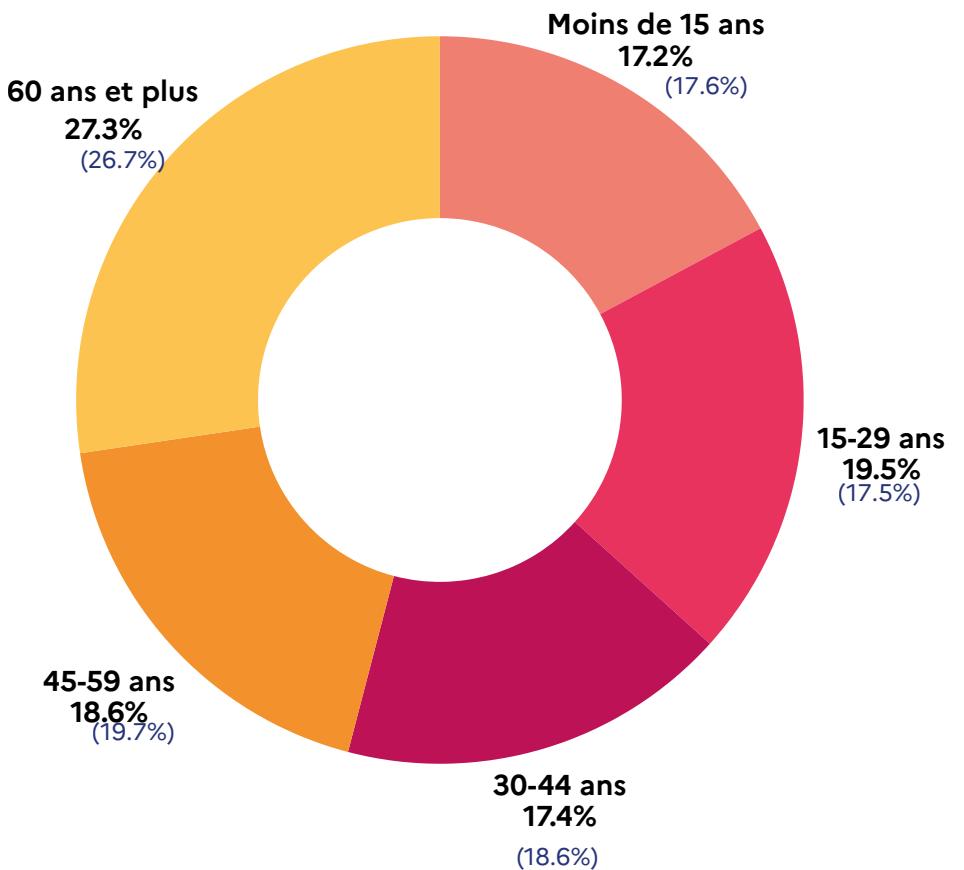
7,8 millions d'habitants vivent dans une commune ACV

Soit plus de 11% de la population française

36% des habitants ACV sont âgés de 30 à 49 ans

(38% au niveau national)

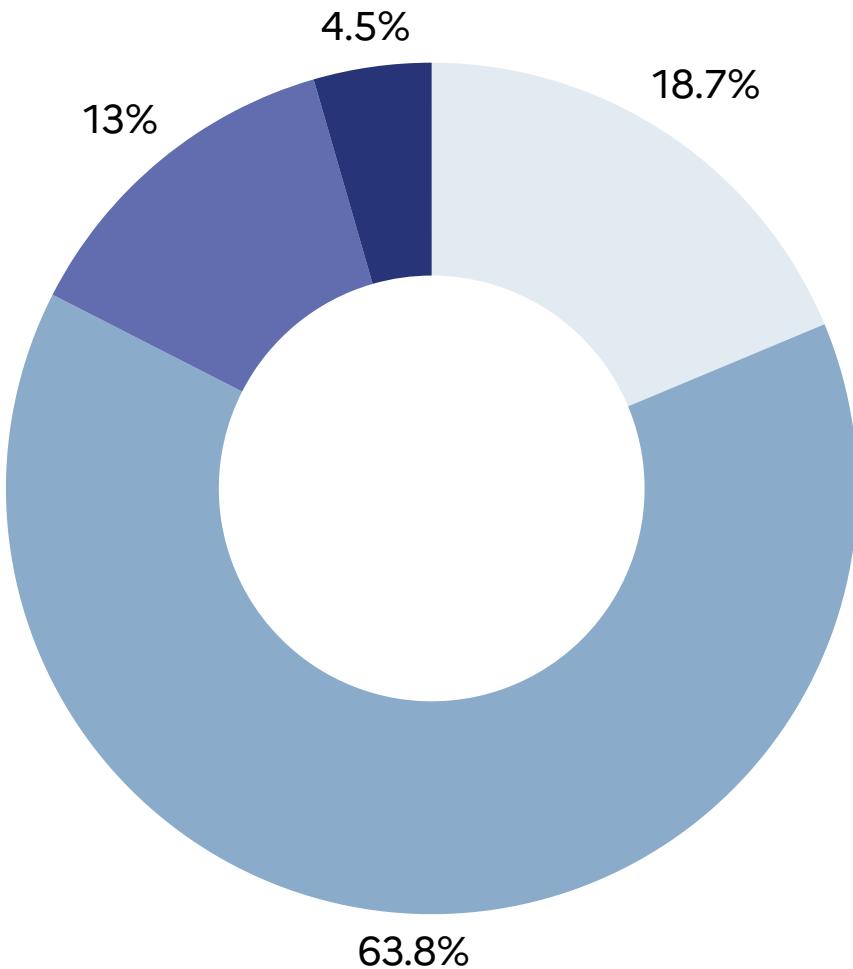
Répartition des habitants ACV par tranche d'âges

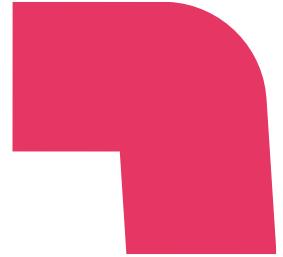


77%
**des villes ACV ont entre
15 000 et 75 000 habitants**

- Moins de 15 000 habitants
- Entre 15 000 et 50 000 habitants
- Entre 50 000 et 75 000 habitants
- Plus de 75 000 habitants

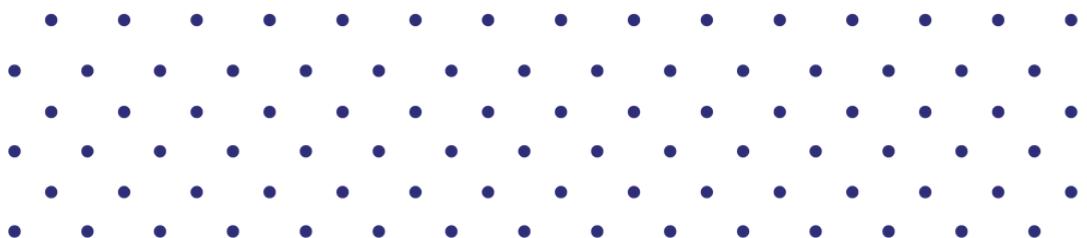
Répartition du nombre d'habitants dans les communes ACV



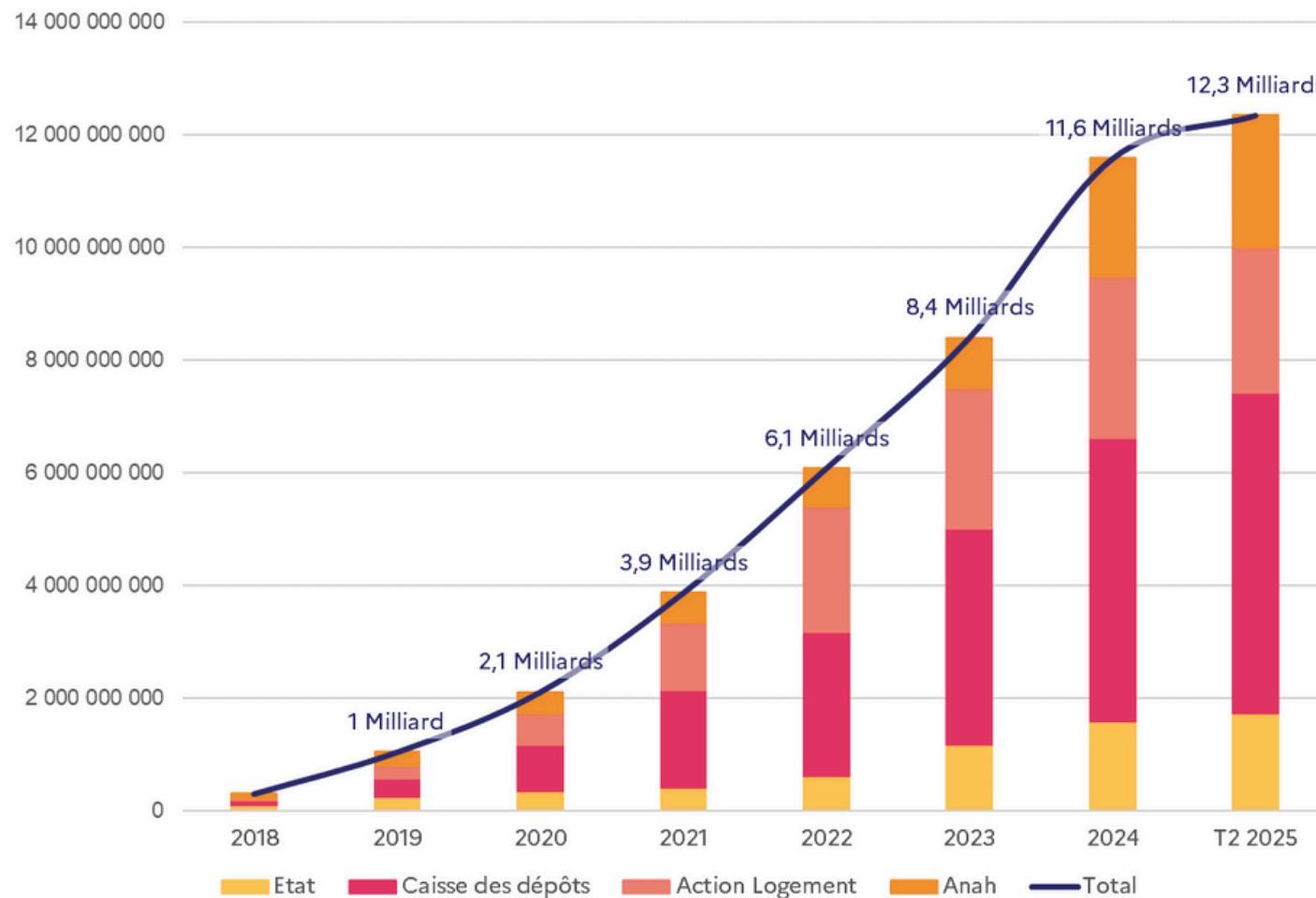


INDICATEURS DE SUIVI

ATLAS - T2 2025



TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS ACV



12,3 Mds €
cumulé au T2 2025

L'objectif 2026
de 11 Mds € a été dépassé

La Banque des Territoires, Action Logement et l'Anah sont des partenaires privilégiés du programme ACV.

La Banque des Territoires s'engage notamment par des prêts et des investissements.

Les montants de l'Etat incluent les subventions du Fonds vert, la DSIL, la DETR, le FNADT et les subventions accordées par le ministère de la Culture et de la ministère de la Transition écologique.

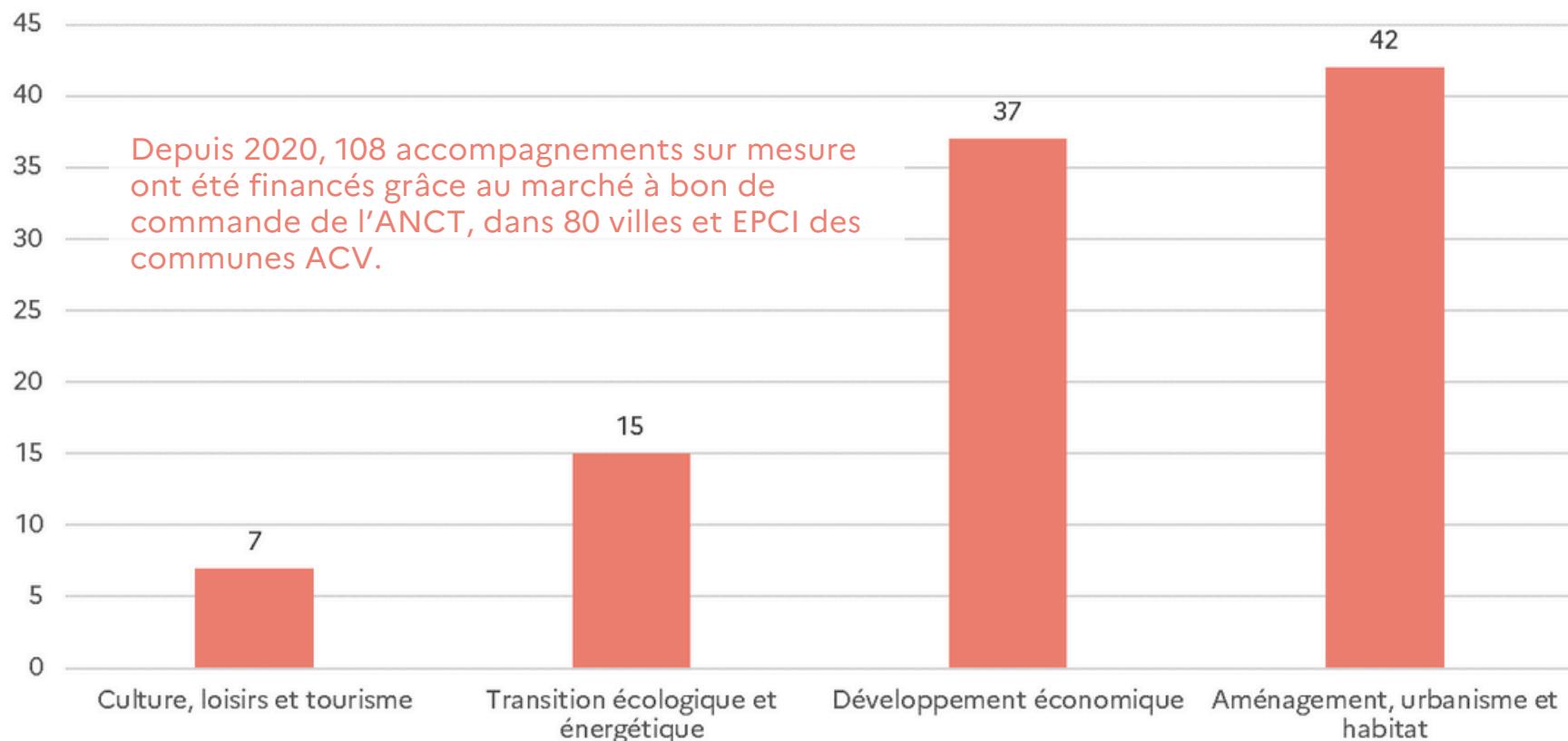
Depuis 2024, les montants Anah incluent le dispositif Ma Prime Renov' dans la comptabilisation des aides accordées par l'Anah.

DEMANDE D'INGENIERIE VIA LE MARCHÉ ANCT

4,4 millions €

dédiés à l'accompagnement sur mesure
via le marché à bon de commande de l'ANCT

dont 3,5 millions €
engagés par l'ANCT



DEPLOIEMENT DES PROJETS ACV

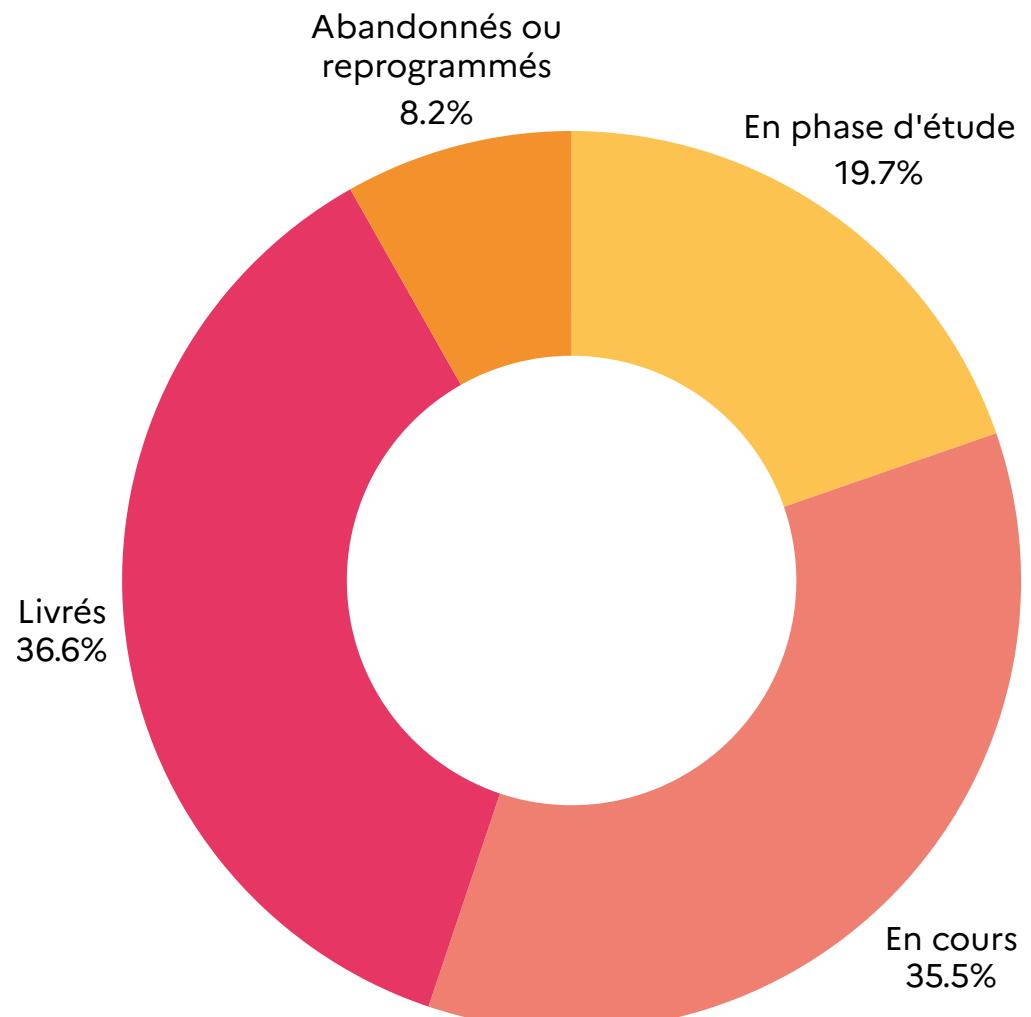
57

projets en moyenne
par convention-cadre ACV

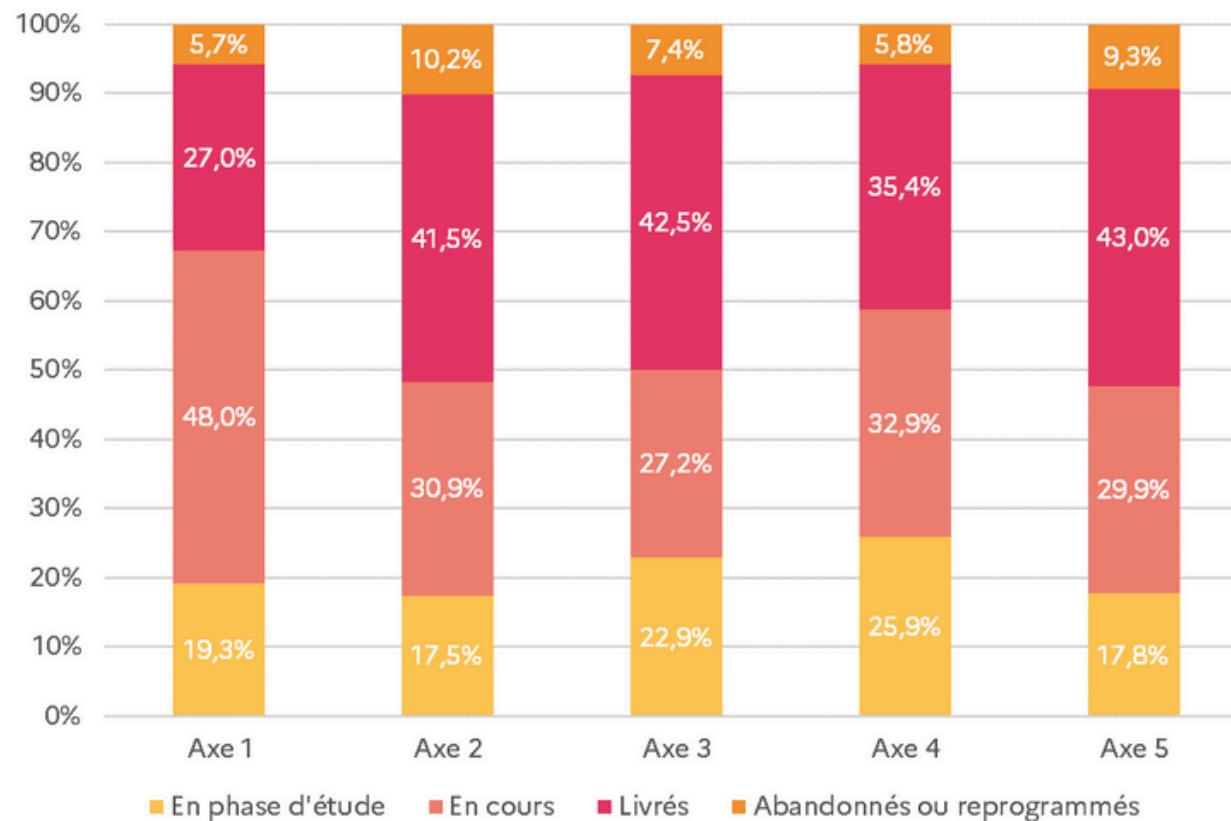
72%

des projets ACV livrés
ou en cours de réalisation

Répartition des projets ACV selon leur état d'avancement



DEPLOIEMENT DES PROJETS ACV



Lecture : L'axe 5 correspond à l'axe avec la plus grande part de projets réalisés.
 L'axe 1 avec celui avec la plus grande part de projets en cours de réalisation.

5 AXES

prioritaires ont été définis dans le cadre du programme Action cœur de ville

Axe 1 :

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Axe 2 :

Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 :

Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Axe 4 :

Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics

Axe 5 :

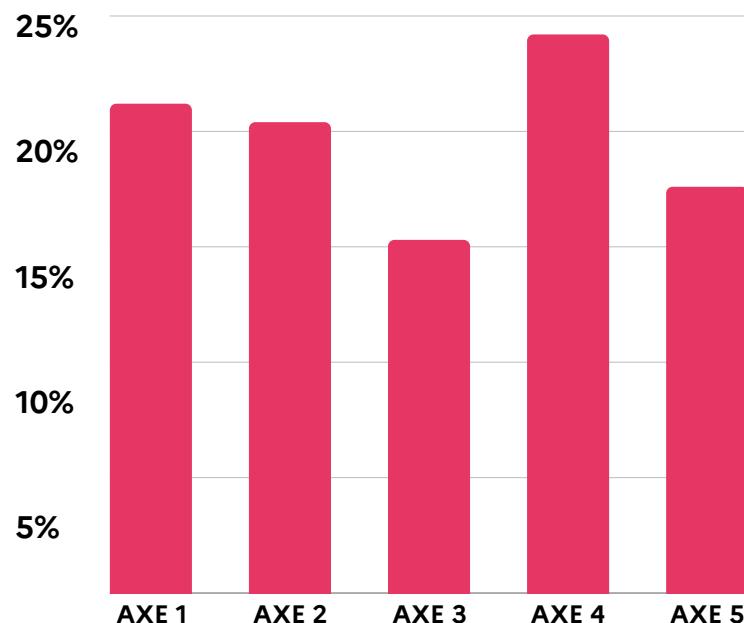
Constituer un socle de services dans chaque ville

DEPLOIEMENT DES PROJETS ACV

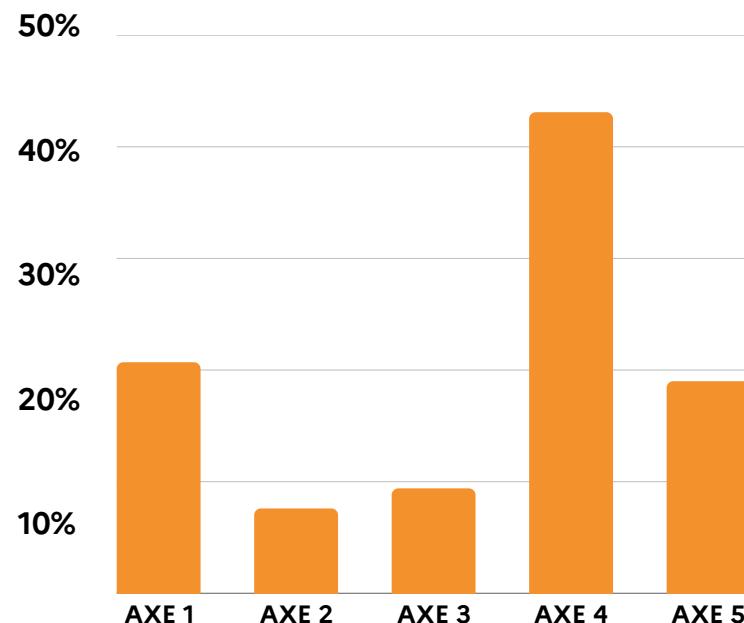
24%

des projets ACV concernent l'axe 4 :
l'espace urbain, le patrimoine ou les bâtiments publics

Répartition des projets ACV par axe prioritaire, en pourcentage



Répartition des montants des projets ACV par axe prioritaire, en pourcentage

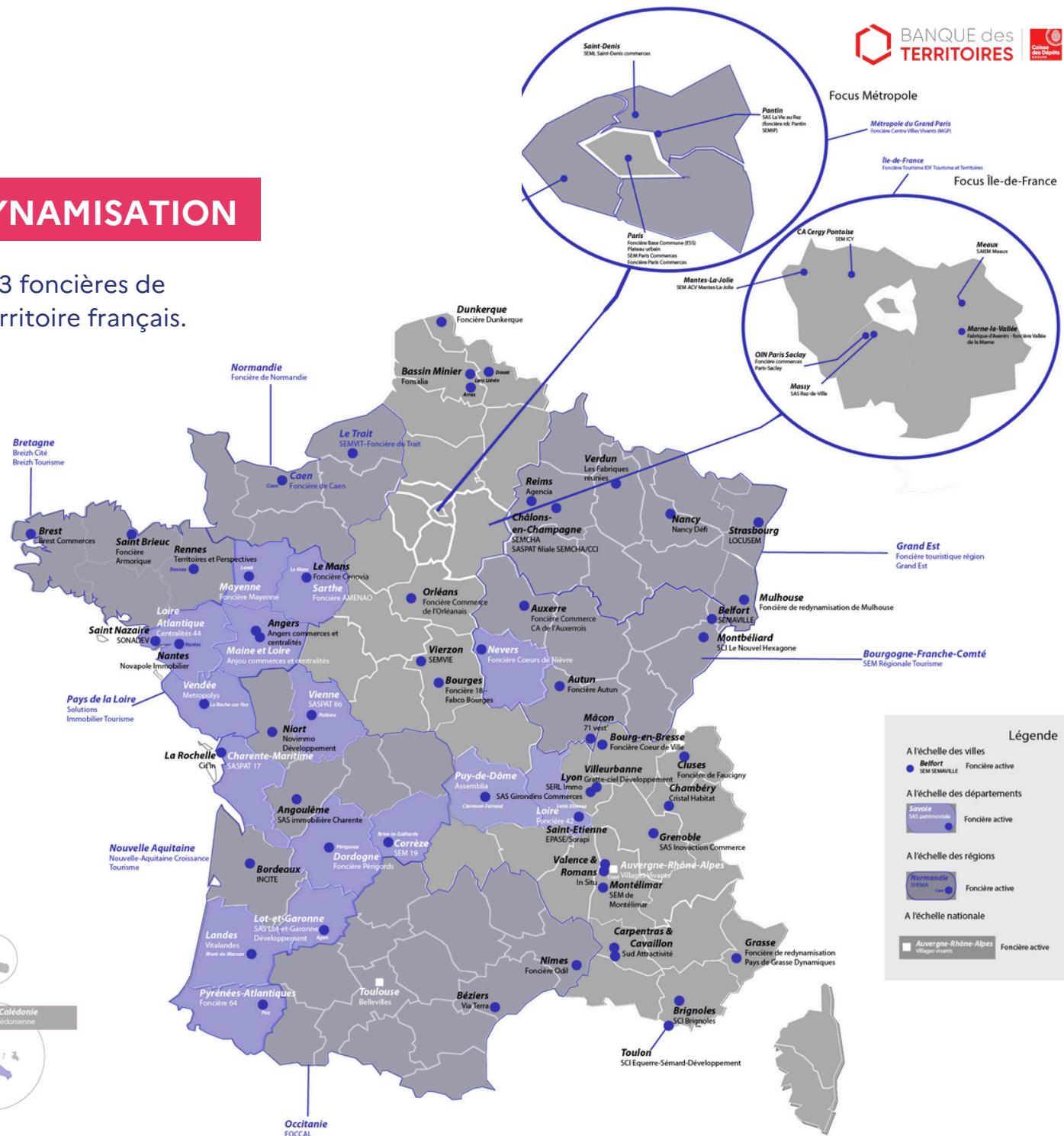
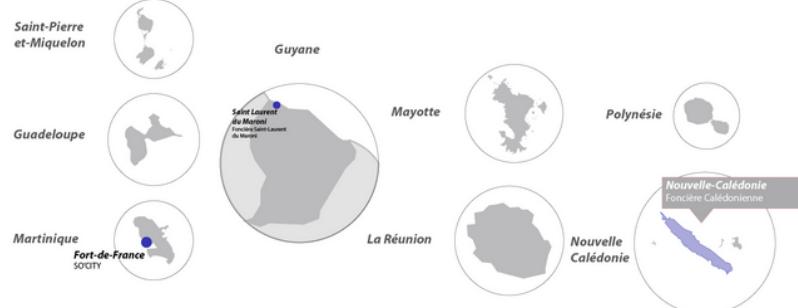


CARTE DES FONCIERES DE REDYNAMISATION

La Banque des Territoires est actionnaire de 93 foncières de redynamisation réparties sur l'ensemble du territoire français.

495
opérations inscrites aux plans
d'affaires des foncières dans
69 territoires ACV

203
opérations livrées dans
les communes ACV,
soient 154 restructurations, 46
créations et 3 cessions de locaux.



625 M€

de subventions Fonds Vert ont
été attribuées pour 2 699
projets dans 234 villes ACV

Le Fonds vert accompagne les acteurs locaux dans des projets de transformation écologique sur trois axes d'action : le renforcement de leur performance environnementale, l'adaptation au changement climatique, et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au plus près des territoires.



Scannez le QR code
pour retrouver le
guide ainsi que le
bilan 2024 du Fonds
vert

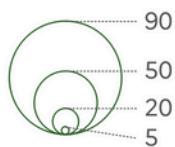
Dans les communes ACV, le Fonds vert a permis de financer principalement des projets relevant de la rénovation énergétique de bâtiments publics et de l'éclairage public, de la renaturation en ville mais aussi d'accompagner le déploiement local de la stratégie nationale biodiversité 2030, ou encore de soutenir le recyclage foncier.,

CARTE DE REPARTITION DES SUBVENTIONS DU FONDS VERT

2 699

projets subventionnés par le
Fonds vert dans 234 communes
ACV

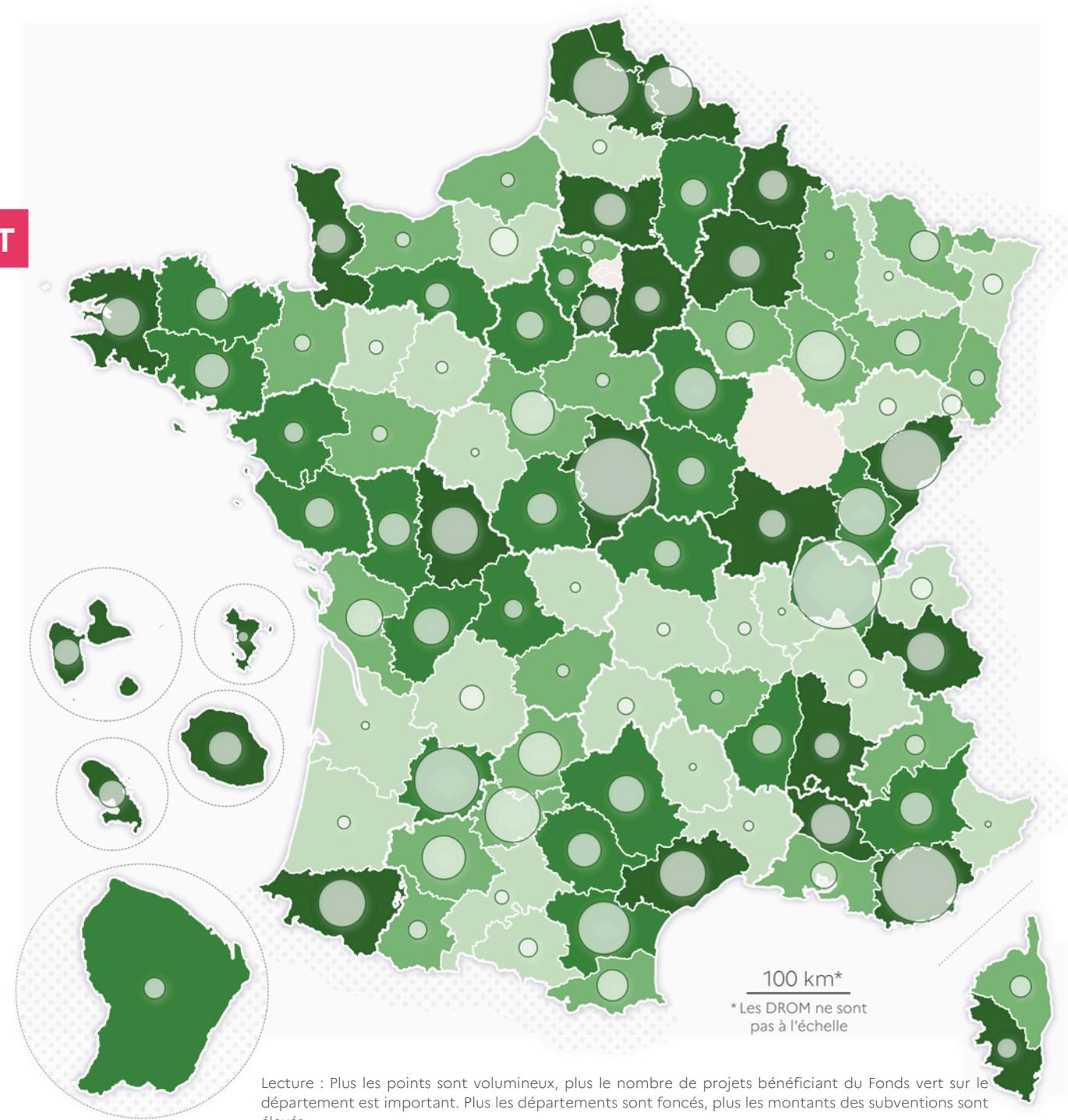
Nombre de projets bénéficiant du Fonds Vert,
par département



Part départementale des subventions Fonds vert par rapport au montant total alloué pour des communes ACV

- moins de 0,5 (entre 650 000 à 31M€)
- de 0,5 à 0,8 (entre 3,1M et 4,9M€)
- de 0,8 à 1 (entre 4,9M et 6,4M€)
- de 1 à 3,5 (entre 6,4 et 22M€)

Données au 30/06/2025, depuis le 01/01/2023



Lecture : Plus les points sont volumineux, plus le nombre de projets bénéficiant du Fonds vert sur le département est important. Plus les départements sont foncés, plus les montants des subventions sont élevés.

Sources : Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature 06/2025 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 10/2025

CARTE DES COMMUNES ACV COUVERTES PAR UNE ORT

237

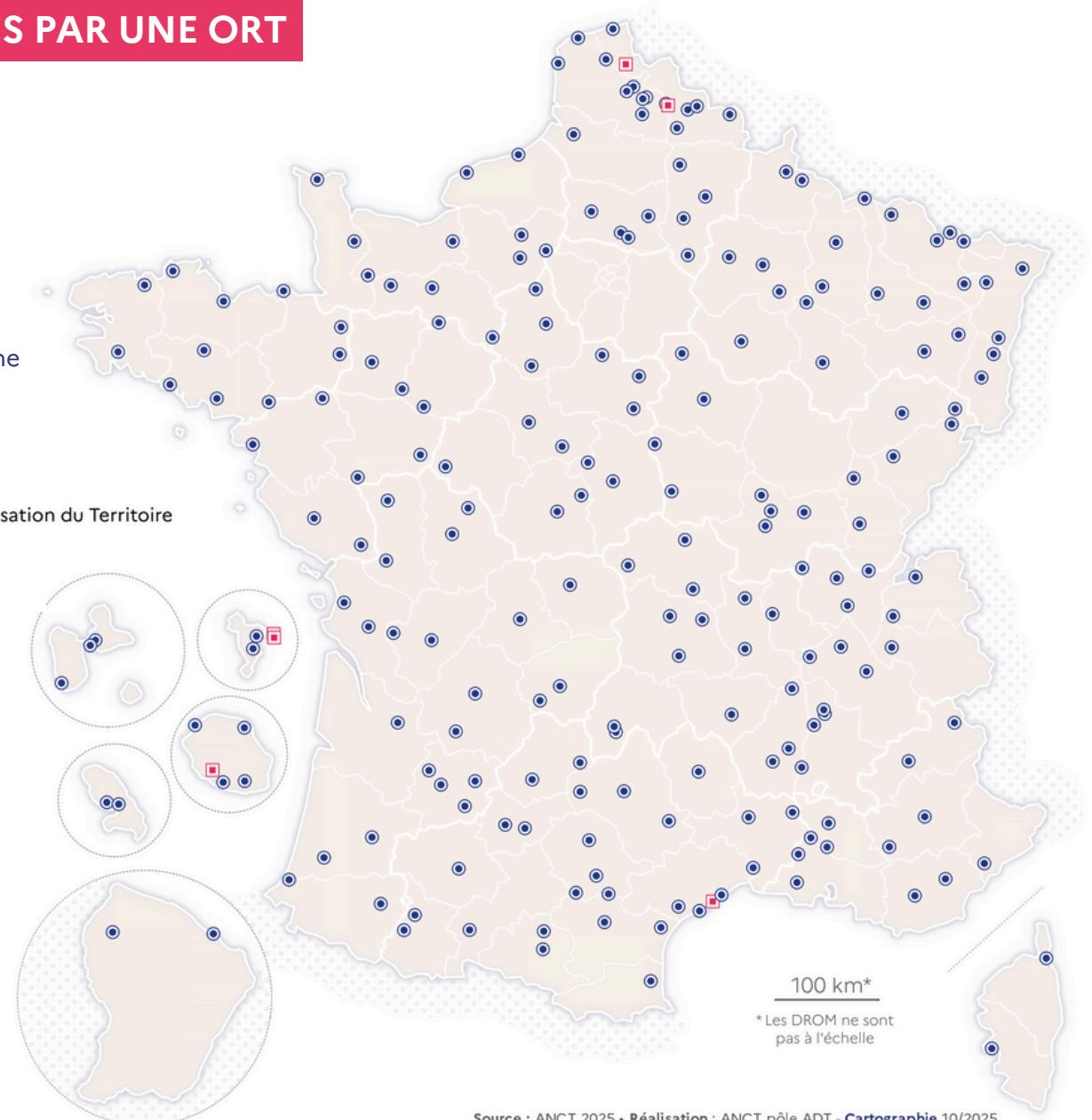
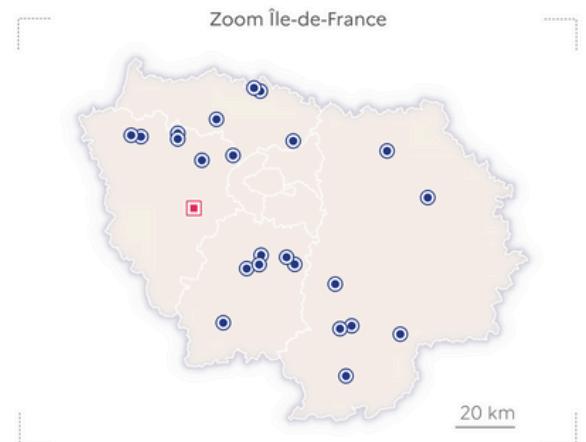
communes ACV sont couvertes par une Opération de Revitalisation du Territoire

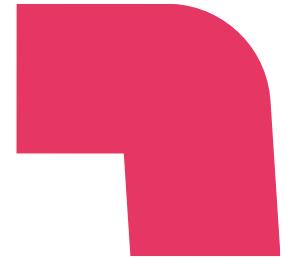
soit 97% des 244 communes du programme.

Au niveau national, 2 101 communes sont couvertes par une ORT. Les communes ACV représentent 11% du total.

Communes signataires d'une ORT

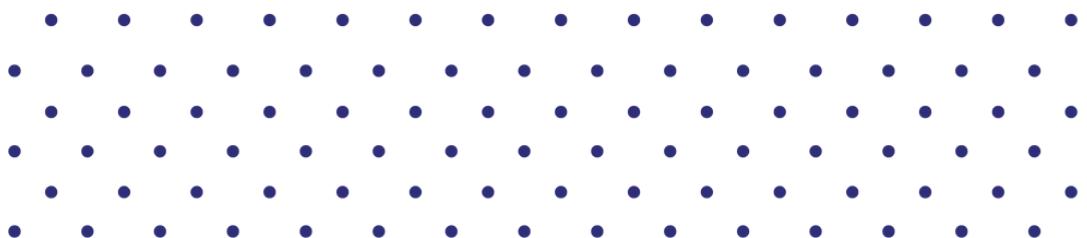
- Commune ACV engagée dans une Opération de Revitalisation du Territoire
- Autre commune bénéficiaire du programme ACV





INDICATEURS D'IMPACT

ATLAS - T2 2025



307 205

logements rénovés grâce aux aides de l'Anah dans les communes ACV

L'Anah se donne pour mission d'accompagner la transition écologique en soutenant les propriétaires du parc privé dans le financement des travaux d'amélioration de leur logement (rénovation énergétique, adaptation au handicap, lutte contre l'habitat indigne).

Ainsi, depuis le début du programme en 2018, ce sont 2,3 Mds€ qui ont été engagés par l'Anah dans les communes ACV, incluant notamment le dispositif Ma Prime Renov'.

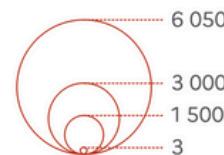
Ce montant inclut également 123 M€ d'ingénierie (études pré-opérationnelles et cofinancement de postes de chefs de projet dans 181 communes ACV) et 29 M€ consacrés à des opérations RHI-THIRORI.

Depuis le lancement du programme en 2018, 211 conventions d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH simples, OPAH-RU, OPAH-CD ou OPAH-RR) ont été contractualisées, couvrant ainsi 146 communes ACV.

Par ailleurs, 119 des communes ACV hébergent un espace Conseil France Renov', soit 49% d'entre elles.

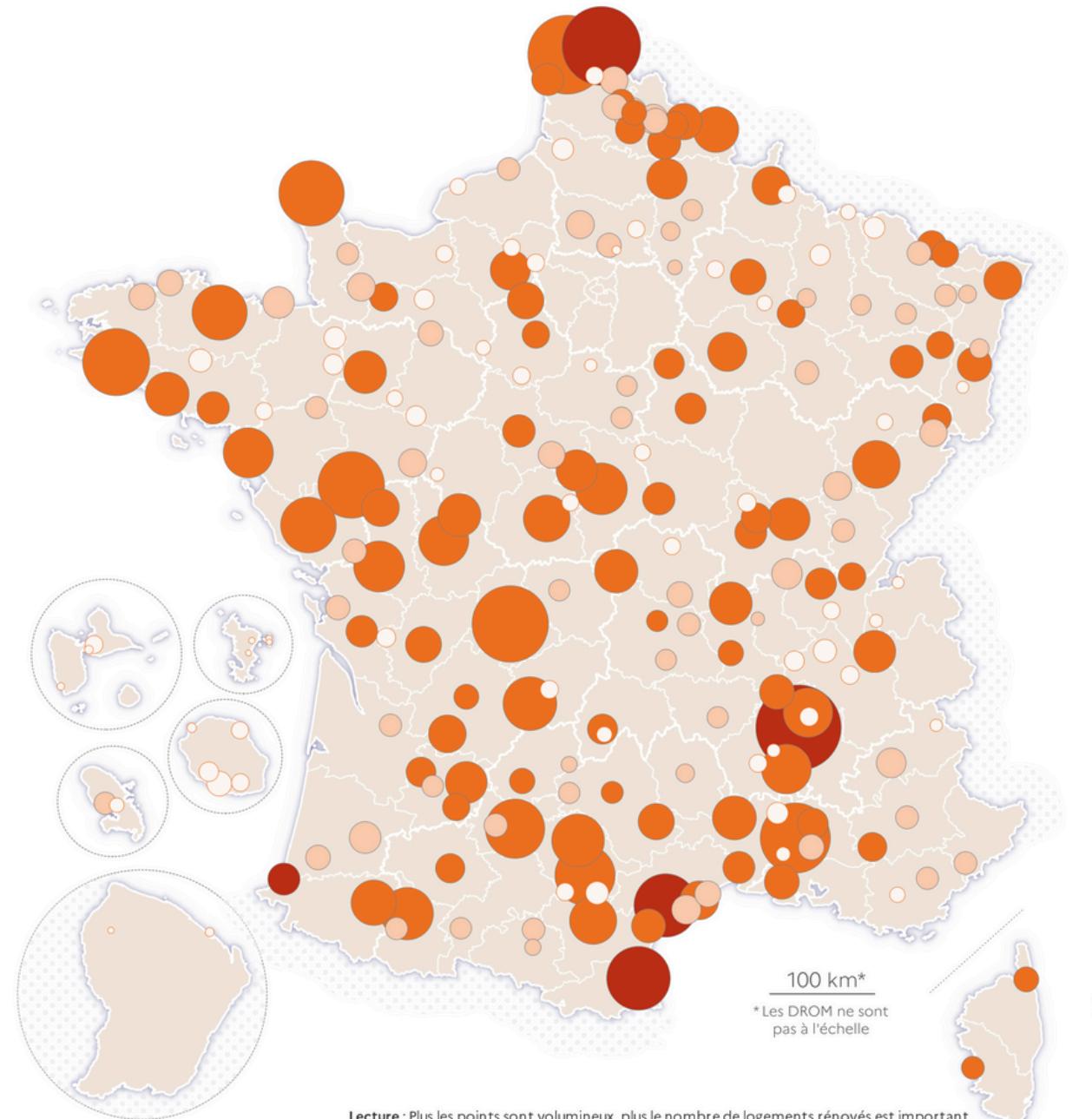
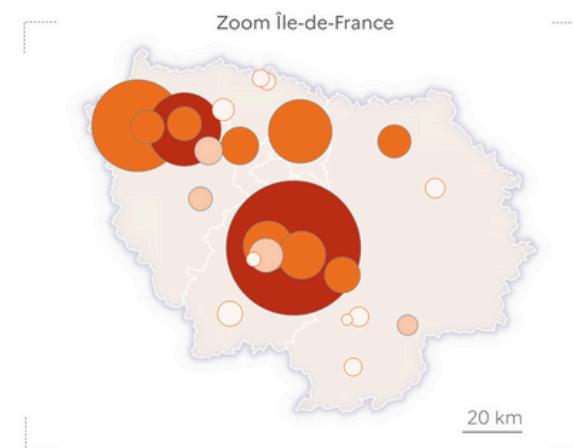


CARTE DES LOGEMENTS RENOVES GRACE AUX AIDES DE L'ANAH



Part des subventions de l'Anah allouées aux communes ACV, en % par commune

- moins de 0,25 (entre 63 600 et 5,5 M€)
- de 0,25 à 0,4 (entre 5,5 et 8,5 M€)
- de 0,4 à 1 (entre 8,5 et 21 M€)
- de 1 à 2,6 (entre 21 et 53,7 M€)



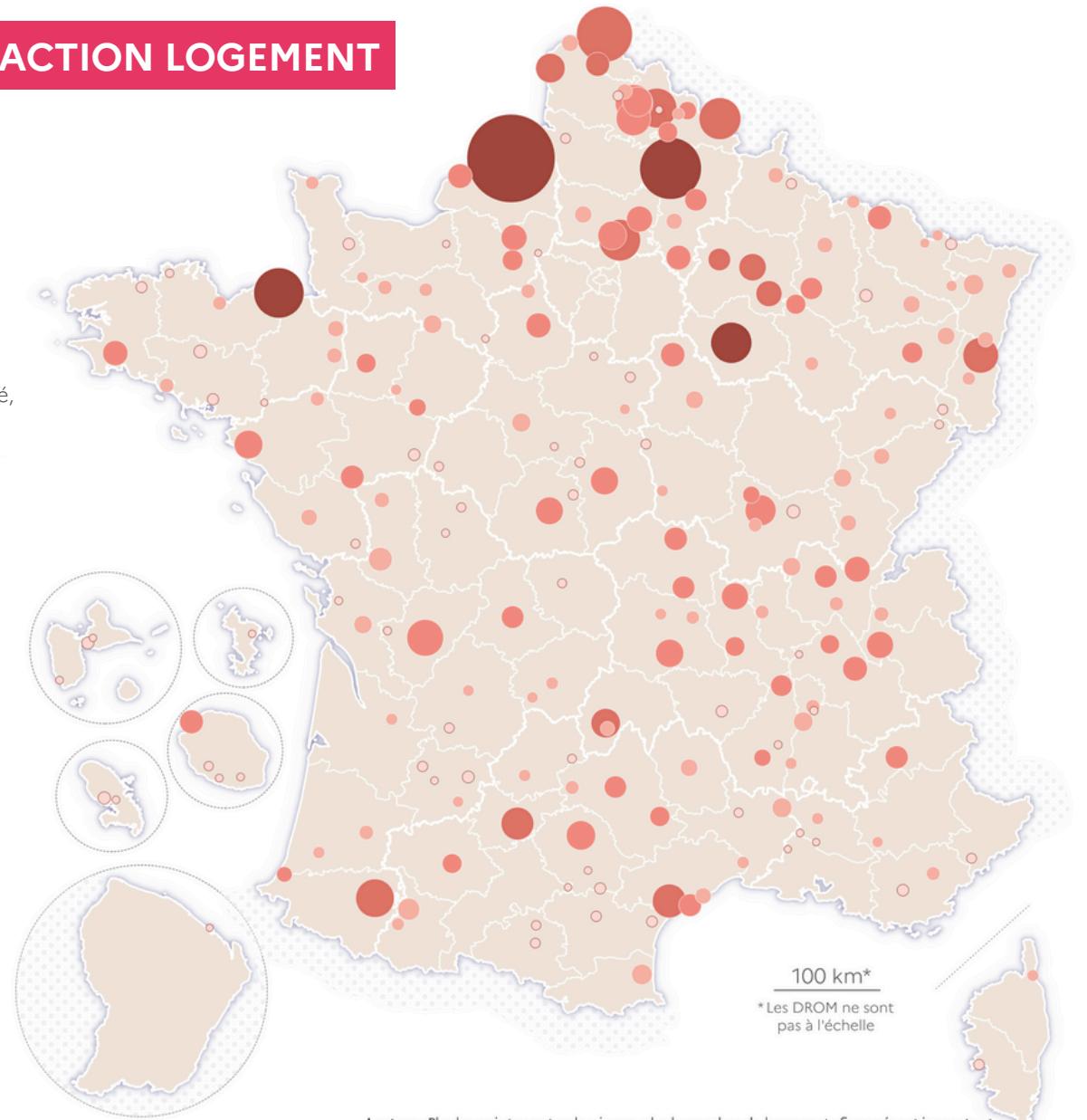
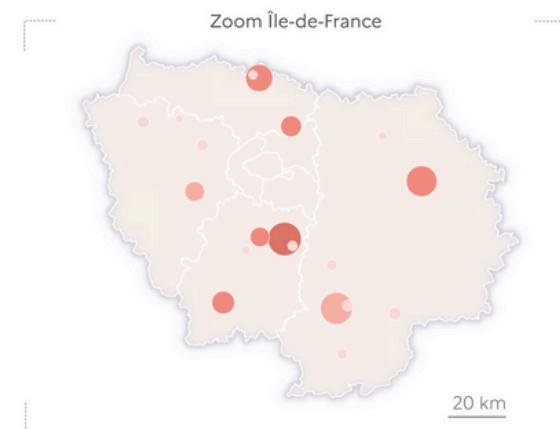
CARTE DES LOGEMENTS FINANCES PAR ACTION LOGEMENT

Nombre de logements réhabilités ou construits avec les financements d'Action Logement, pour des projets de centralité, dans les communes ACV



Financements d'Action Logement, pour des projets de centralité, dans les communes ACV

- Entre 32 000 et 3,1 M€
- Entre 3,1 et 7,9 M€
- Entre 7,9 et 15,7 M€
- Entre 15,7 et 33,2 M€
- Entre 33,2 et 48,7 M€



Lecture : Plus les points sont volumineux, plus le nombre de logements financés est important.
Plus les points sont foncés, plus les montants des financements sont élevés.

Source : Action Logement Services – S1 2025. Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 10/2025

CARTE DE LA VACANCE DE LOGEMENTS

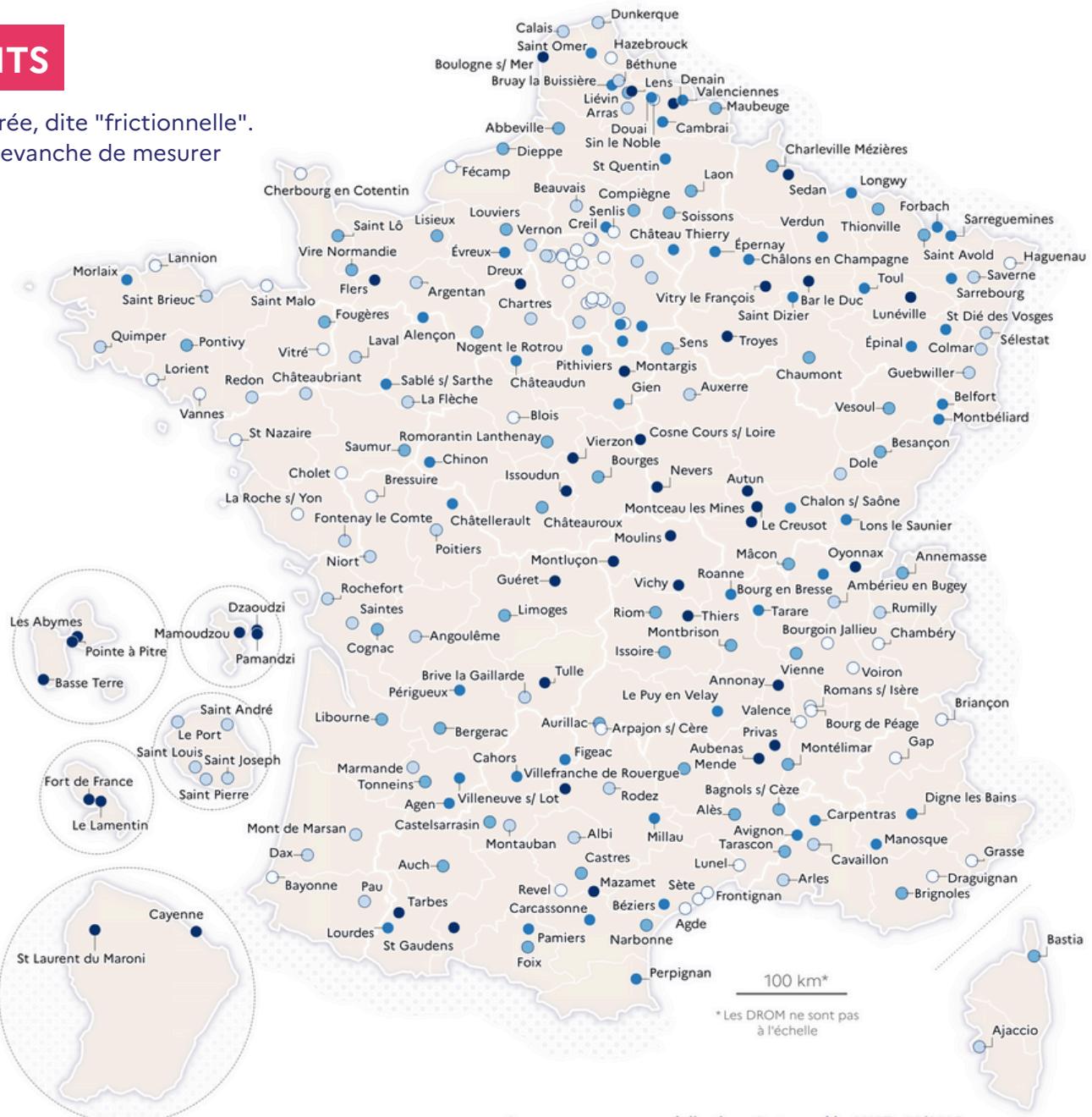
La majorité des logements vacants le sont pour une courte durée, dite "frictionnelle". La vacance de longue durée (deux ans ou au-delà) permet en revanche de mesurer la vacance dite "structurelle" des logements.

4,8%

de taux de vacance de longue durée en 2024 dans les communes Action cœur de ville.

Part de vacance longue durée dans le parc privé en 2024, en %, par commune ACV

- moins de 3 %
- de 3 à 4 %
- de 4 à 5 %
- de 5 à 7 %
- plus de 7 %



CARTE DE LA VACANCE COMMERCIALE

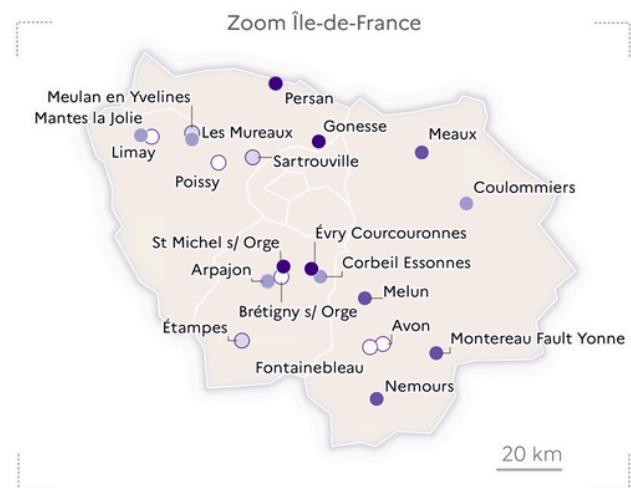
13,4 %

de taux de vacance commerciale en 2024
dans les communes Action cœur de ville.

Le taux de vacance commerciale est en augmentation,
dans un contexte économique difficile.

Part d'emplacements commerciaux vides
en 2024, par commune ACV

- inférieure à 5%
- de 5 à 10%
- de 10 à 15%
- de 15 à 20%
- supérieure à 20%



CARTE DES VENTES IMMOBILIERES

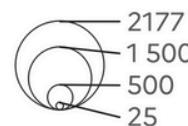
54%

des villes ACV ont une dynamique globale de ventes en hausse (soit un taux de croissance moyen positif depuis le début du programme ACV en 2018).

112 951

logements vendus en 2024 dans les villes ACV,
soit un chiffre stable par rapport à 2018.
A l'inverse, le nombre de logements vendus a baissé
de 14% au niveau national, entre 2018 et 2024.

Volume de ventes en 2024

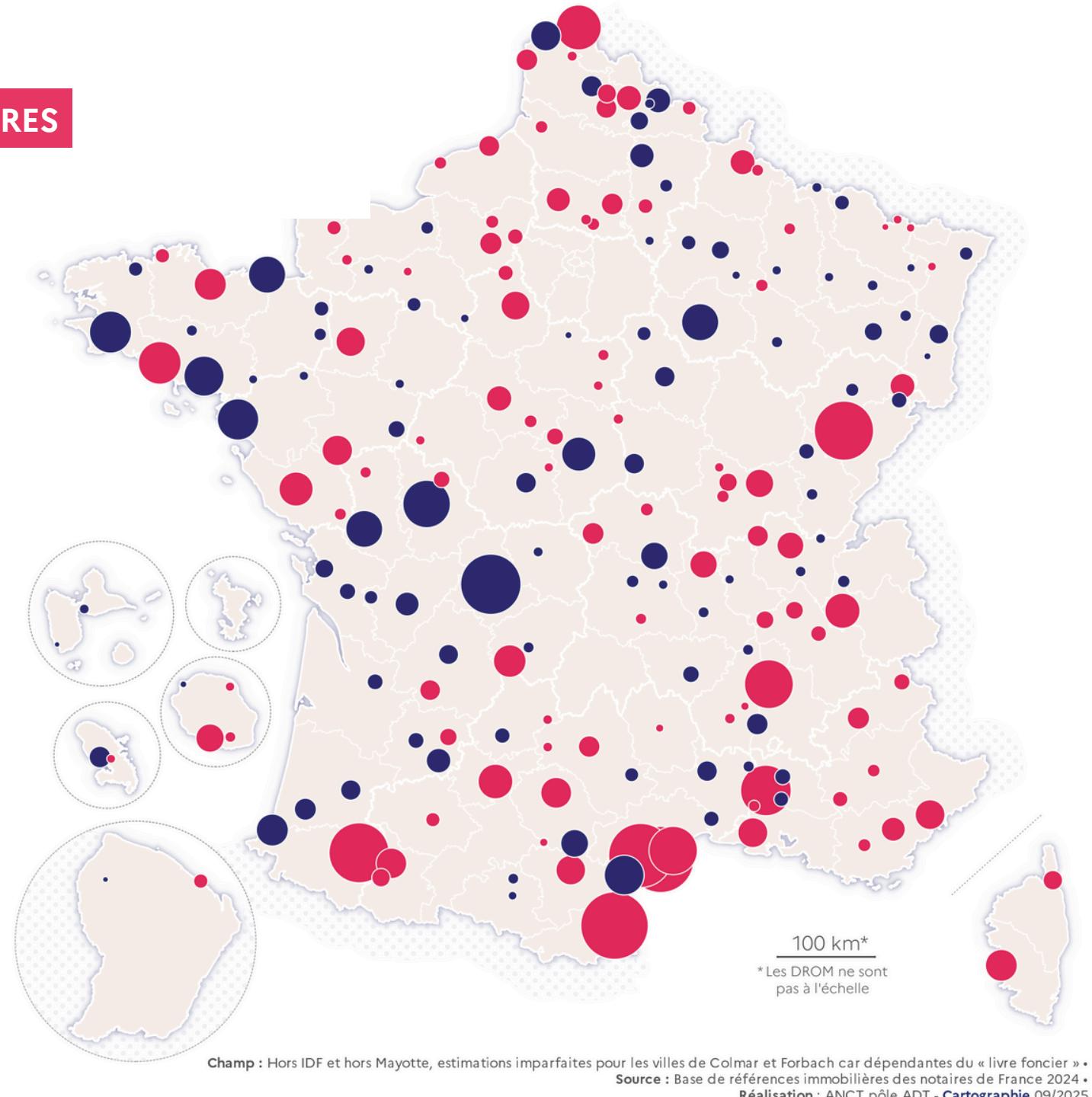


Évolution du volume de ventes entre 2018 et 2024

- tendance en baisse
- tendance en hausse



Lecture : Plus les points sont volumineux, plus le nombre de ventes immobilières est important. Un point de couleur rouge indique une tendance globale 2018-2023 en hausse tandis que la couleur bleue indique une tendance en baisse.



10e BAROMÈTRE DU CENTRE-VILLE ET DES COMMERCES

Chaque année depuis 2020, le programme Action cœur de ville réalise en partenariat, notamment avec Centre-ville en Mouvement, un baromètre du centre-ville.

Ce baromètre permet de mesurer, grâce à une enquête par questionnaire diffusé par l'institut CSA, la perception des habitants vis-à-vis du programme ACV ainsi que l'évolution de leurs pratiques et usages des centres-villes.



Retrouvez le
baromètre en
scannant le QR
code.

◆ 77%

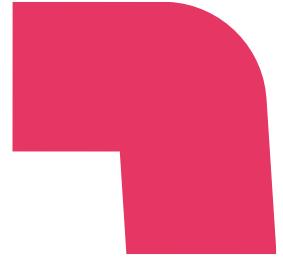
des habitants des villes ACV jugent
le programme utile ou très utile

◆ 71 %

des habitants des villes ACV se disent
attachés à leur centre-ville, soit une
progression de 11 points par rapport à
2020 et un niveau supérieur de 7
points à la moyenne nationale.

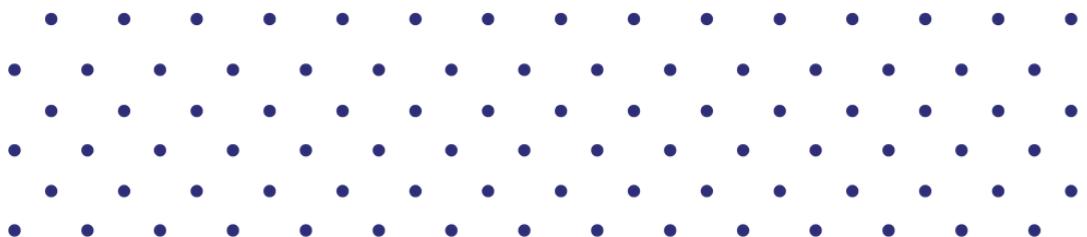
◆ 1 habitant sur 5

des villes ACV déclare fréquenter plus
souvent le centre-ville que l'année
passée : c'est 5 points de plus par
rapport à l'ensemble des Français.



EXPÉRIMENTATIONS & INNOVATIONS

ATLAS - T2 2025



CARTE DES ACCOMPAGNEMENTS MON CENTRE-VILLE 2030

L'ANCT a engagé une démarche exploratoire visant à identifier et analyser les défis des villes Action cœur de ville face aux mutations commerciales.

L'objectif est de les aider à s'y adapter et, si nécessaire, à ajuster leurs politiques locales de commerce.

Baptisée Mon centre-ville 2030, cette initiative repose sur un accompagnement individualisé de cinq villes volontaires : Angoulême, Cosne-Cours-sur-Loire, Douai, Mâcon et Redon.

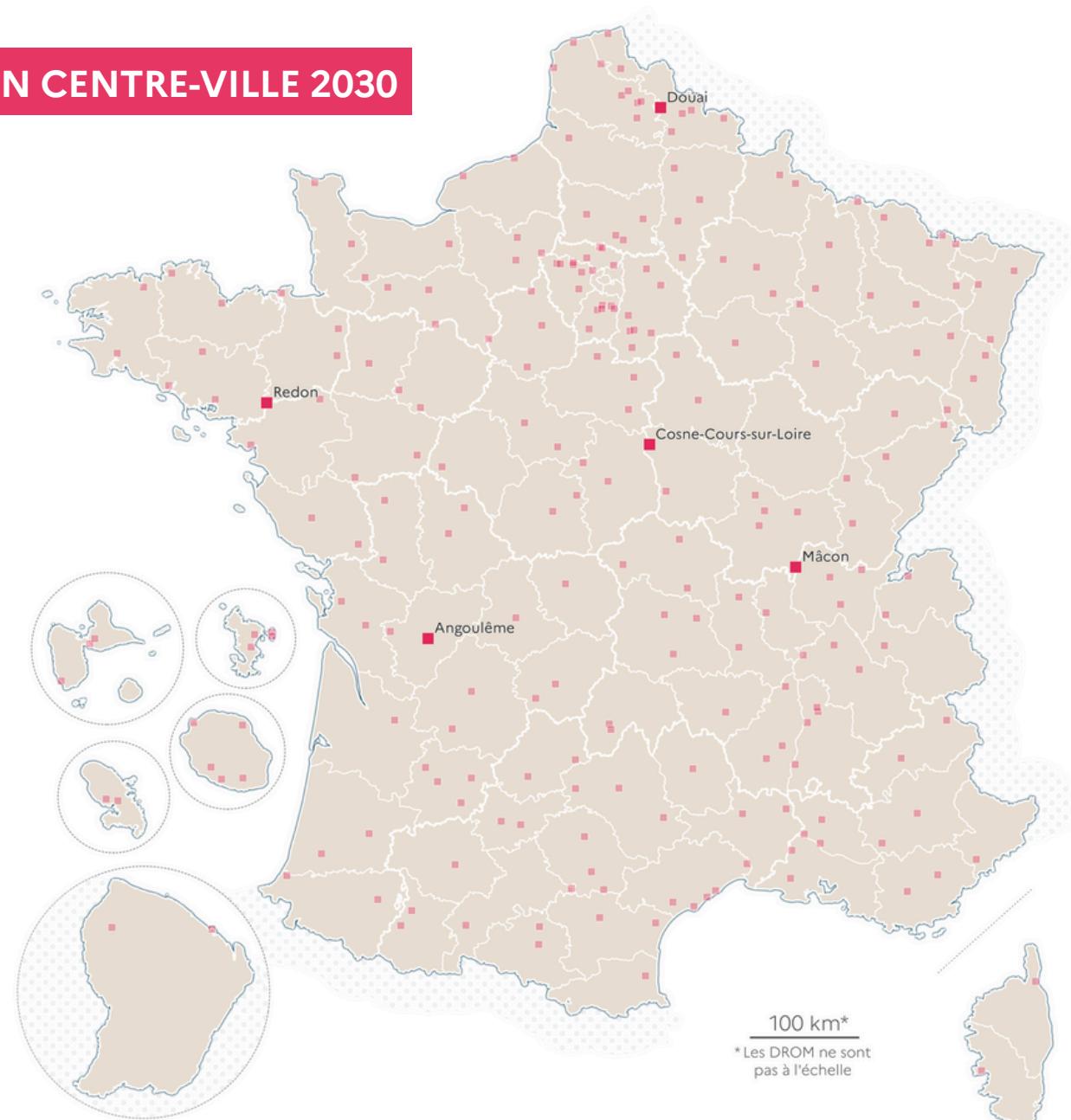
5 leviers d'actions ont ainsi pu être identifiés :

- Éviter l'hyper-tertiarisation de l'offre commerciale
- Conforter les atouts existants
- Veiller à la qualité des nouvelles implantations
- Mobiliser les propriétaires de murs commerciaux
- Favoriser l'émergence de «milieux innovateurs»



Pour aller plus loin

Scannez le QR code
pour consulter la
synthèse de
l'expérimentation



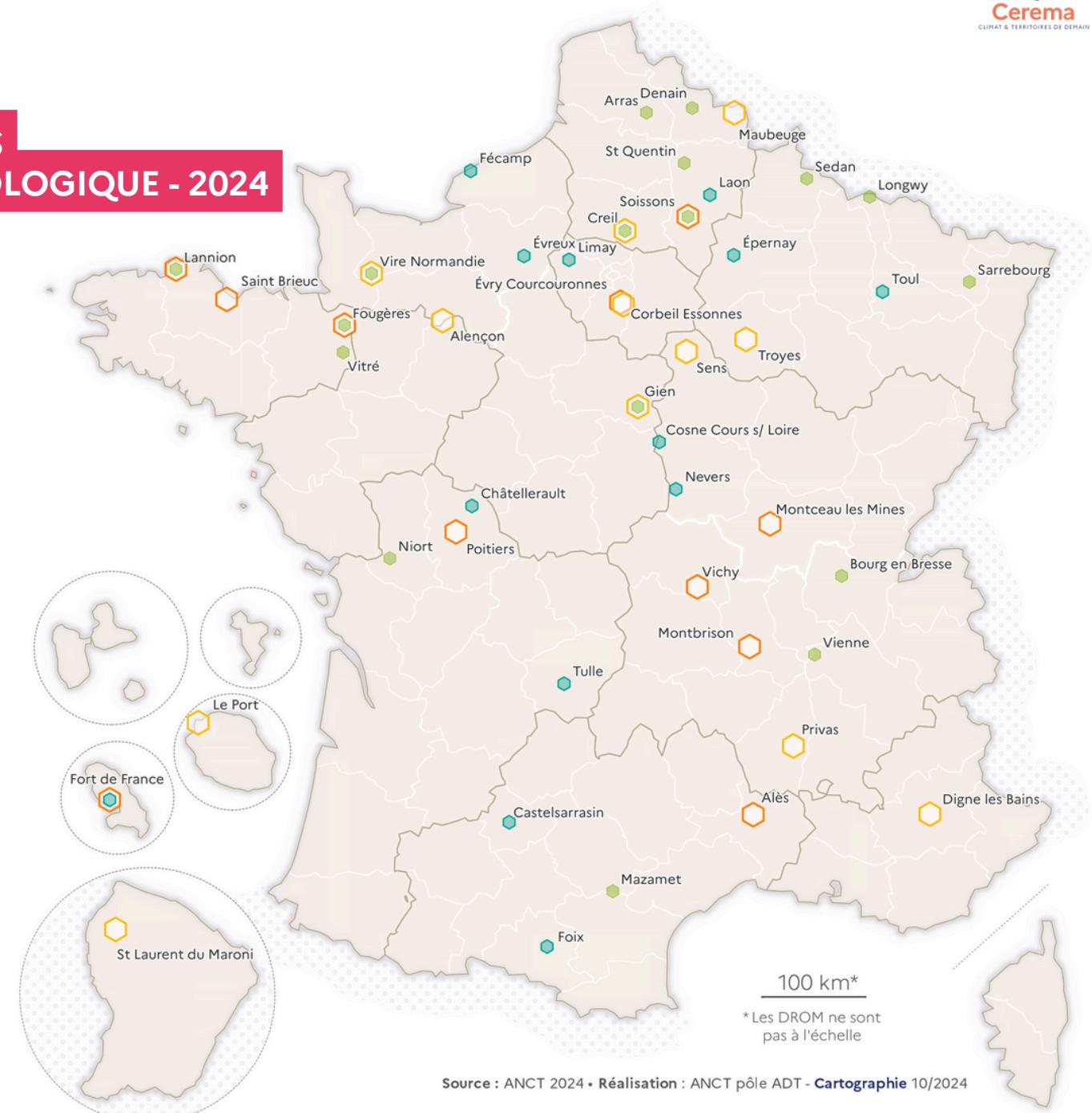
CARTE DES ACCOMPAGNEMENTS EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE - 2024

Le Cerema et l'ANCT proposent une offre d'accompagnement en matière de transition écologique à destination des collectivités ACV. Cet accompagnement individuel, collectif ou mixte, permet d'appuyer les collectivités dans leur transition écologique.

53
accompagnements ont été
réalisés dans 47 villes en 2024

Thématiques des accompagnements

- Adaptation au changement climatique
- Mobilités décarbonées
- Nature en ville
- Sobriété foncière
- Découpage des directions territoriales du Cerema



CARTE DES ACCOMPAGNEMENTS EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE - 2025

Forts du succès des accompagnements réalisés en 2024, l'ANCT et le Cerema ont lancé une nouvelle vague de l'expérimentation en 2025.

Au total, 89 accompagnements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, dans 70 villes du programme Action cœur de ville.

36
accompagnements sont
proposés à 32 villes en 2025

Thématiques des accompagnements

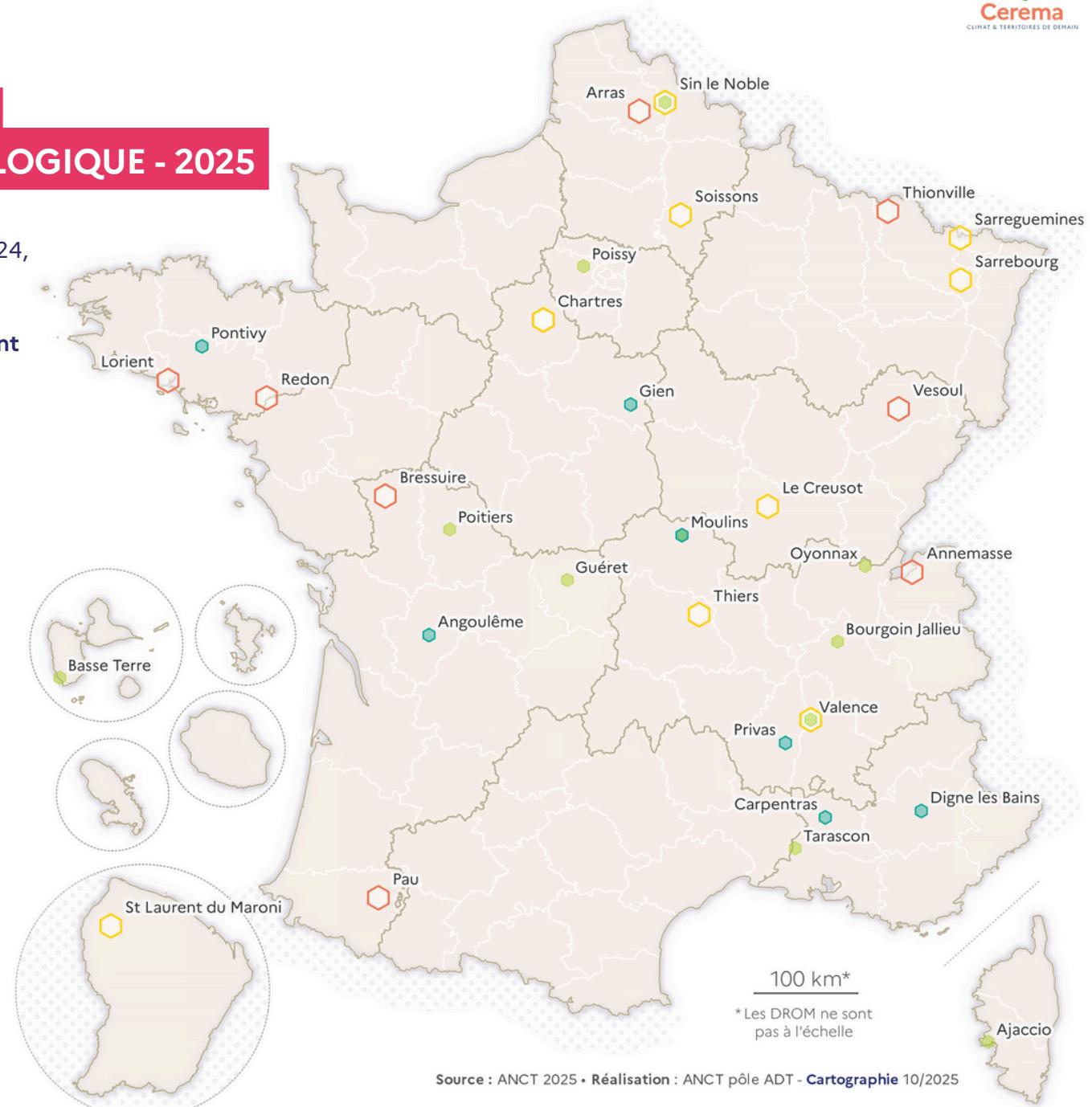
Orange : Adaptation au changement climatique

Jaune : Mobilités décarbonées

Vert : Nature en ville

bleu : Sobriété foncière

— Découpage des directions territoriales du Cerema



CARTE DES TERRITOIRES PILOTES DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

11 territoires, qui ont choisi de privilégier la sobriété foncière à l'étalement urbain, ont été retenus pour bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre de la démarche "Territoires Pilotes de Sobriété Foncière".

Menée conjointement par l'ANCT, la DGALN et le Cerema, cette démarche a notamment pour objectif de :

- questionner l'usage des sols, leur consommation pour l'urbanisation et leur valeur ;
- tester *in situ* des stratégies « Zéro Artificialisation Nette » adaptées à ces territoires ;
- démontrer la possibilité ou les limites de l'intensification des usages et des fonctions urbaines.

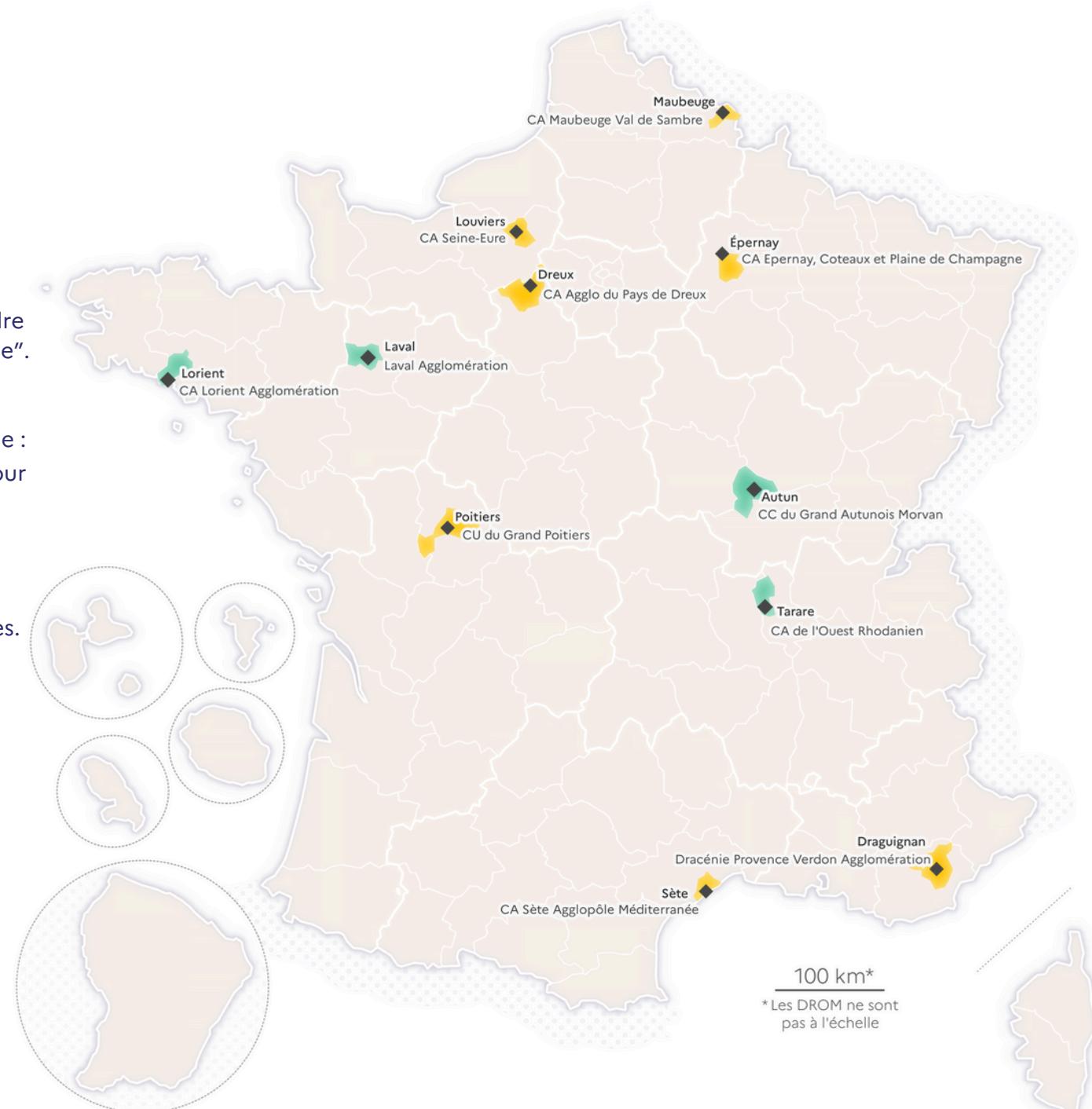


Scannez le QR code pour consulter le guide de présentation des TPSF

Le guide dresse un portrait des territoires engagés dans la démarche.

Territoires pilotes de sobriété foncière

- ◆ Territoires lauréats 2020
- ◆ Territoires lauréats 2022



CARTE DES SITES REINVENTONS NOS COEURS DE VILLE - SESSION 1

L'ANCT a initié la démarche « Réinventons nos Cœurs de Ville » proposant aux villes volontaires d'être soutenues pour mener un appel à projets urbain sur des sites vacants à dimension patrimoniale, dans l'objectif de faciliter l'émergence de projets et de programmes urbains en centre-ville.

44

sites ont fait l'objet d'un
appel à candidatures

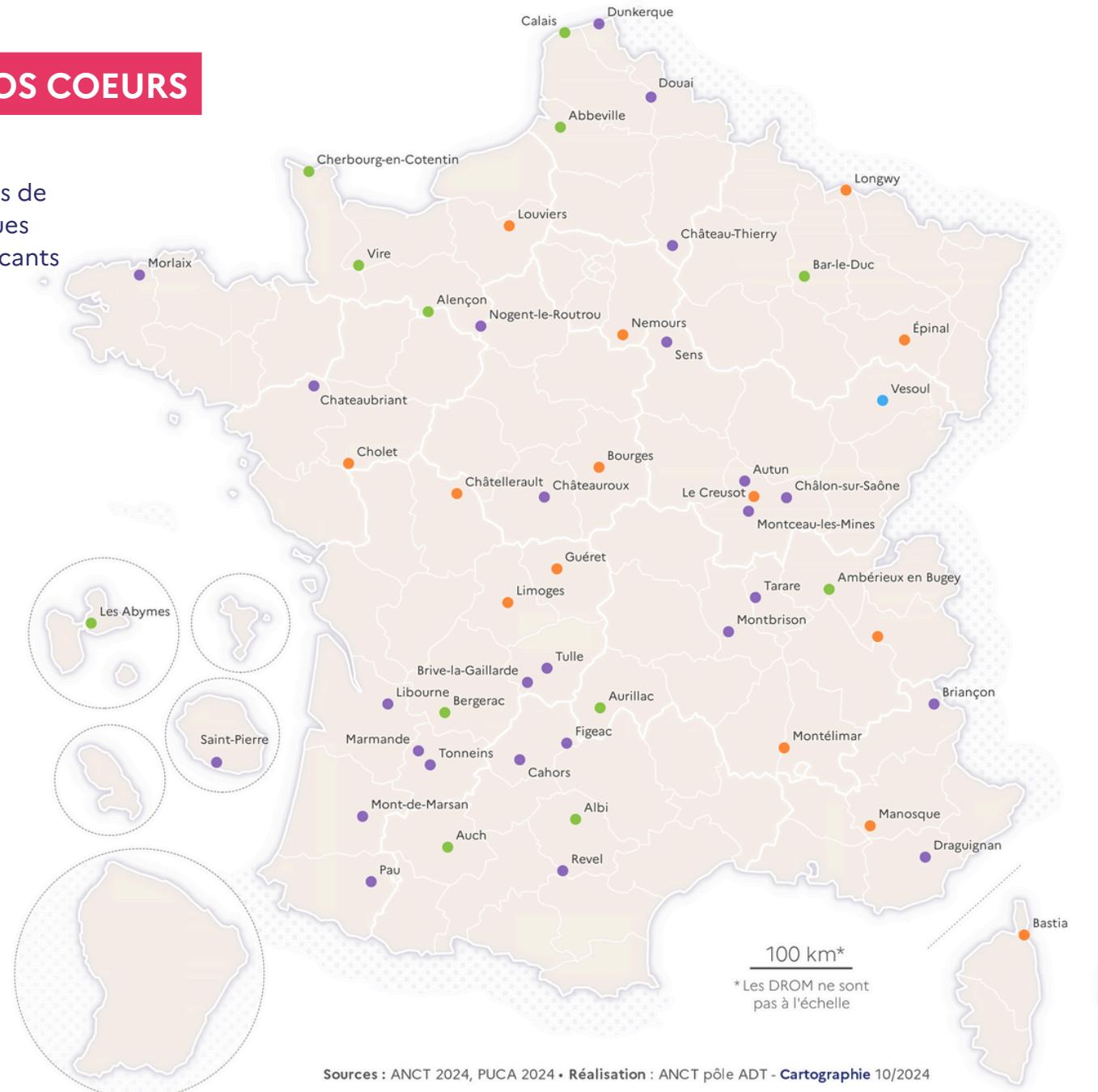
sur la première session de l'expérimentation

22

sites ayant désigné un lauréat
pour opérationnaliser leurs projets

Avancement des appels à candidature

- en préparation
- en cours
- avec lauréat désigné
- infructueux



CARTE DES SITES REINVENTONS NOS COEURS DE VILLE - SESSION 2

Après le succès de la 1ère édition et des premières réalisations, une 2ème session a été lancée en mars 2022, avec le même objectif : aider les villes ACV volontaires à développer des programmes immobiliers innovants et emblématiques de la reconquête des centres urbains.

16 sites ont fait l'objet d'un appel à candidatures

sur la deuxième session de l'expérimentation (pour lesquelles 30 sites ont été retenues dont 25 villes)

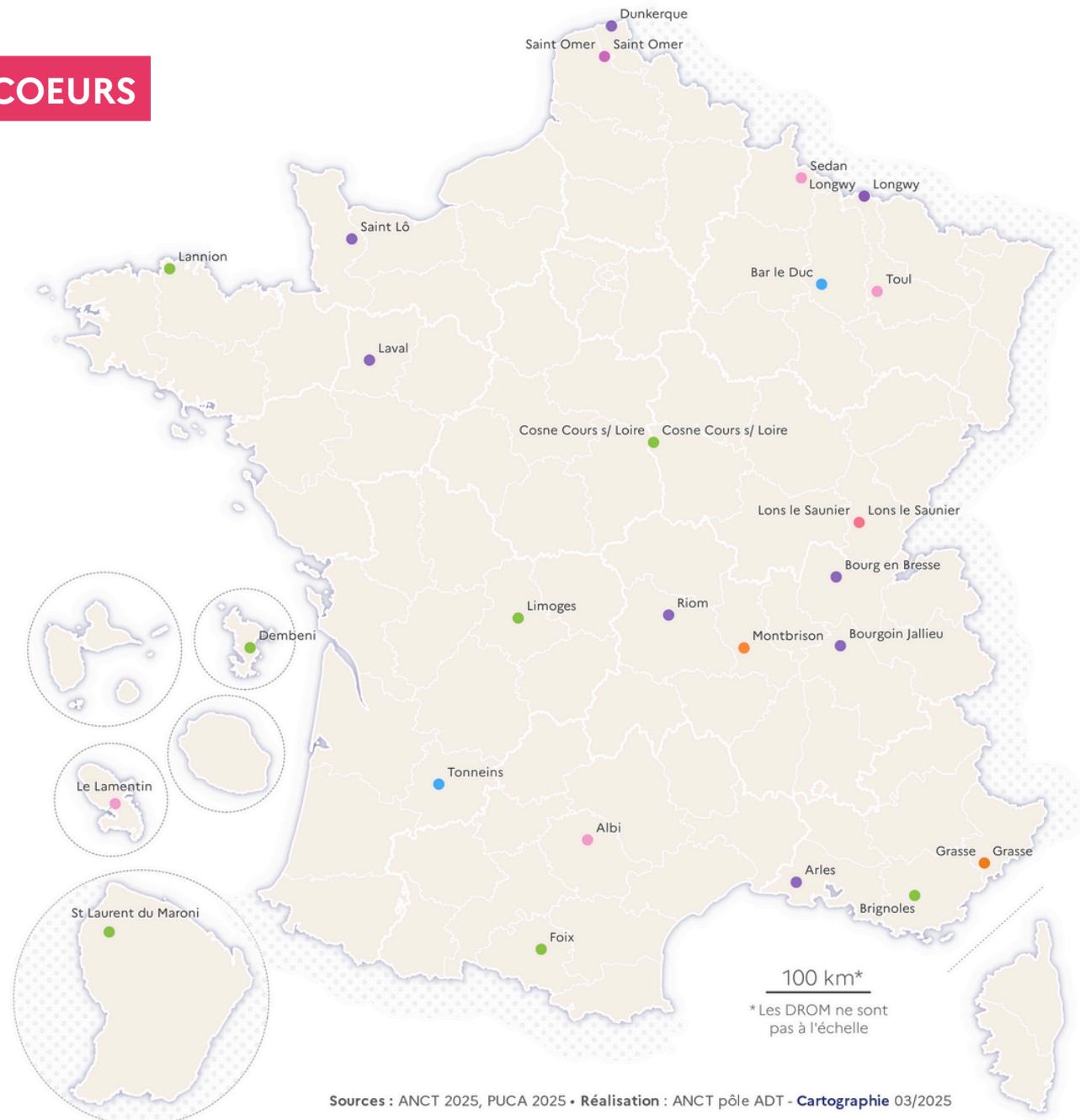


Scannez le QR code pour consulter le guide de présentation des sites Réinventons nos coeurs de ville

Le catalogue des sites est en ligne [sur le site de l'ANCT](#)

Avancement des appels à candidatures

- en préparation
- en cours
- avec lauréat désigné
- infructueux
- a trouvé une destination sans lancement d'un appel à candidature



CARTE DES ACCOMPAGNEMENTS EN DESIGN ACTIF

73 villes accompagnées

Le programme national Action Cœur de Ville se mobilise pour développer le design actif en France, en partenariat avec le label Terre de Jeux 2024 et la Cité du Design.

Ce concept d'aménagement consiste à transformer l'espace, le mobilier et les bâtiments publics afin d'inciter à l'activité physique ou sportive de manière libre et spontanée, pour tous. L'accompagnement a permis d'aider les villes volontaires à réaliser leurs projets.

Au démarrage de cette mobilisation, 6 territoires pilotes ont bénéficié d'un soutien renforcé et sur-mesure afin de préfigurer les accompagnements en la matière.

Les accompagnements se sont poursuivis début 2024 pour une dizaine de villes parmi lesquelles : Limay, Verdun et Pamiers.

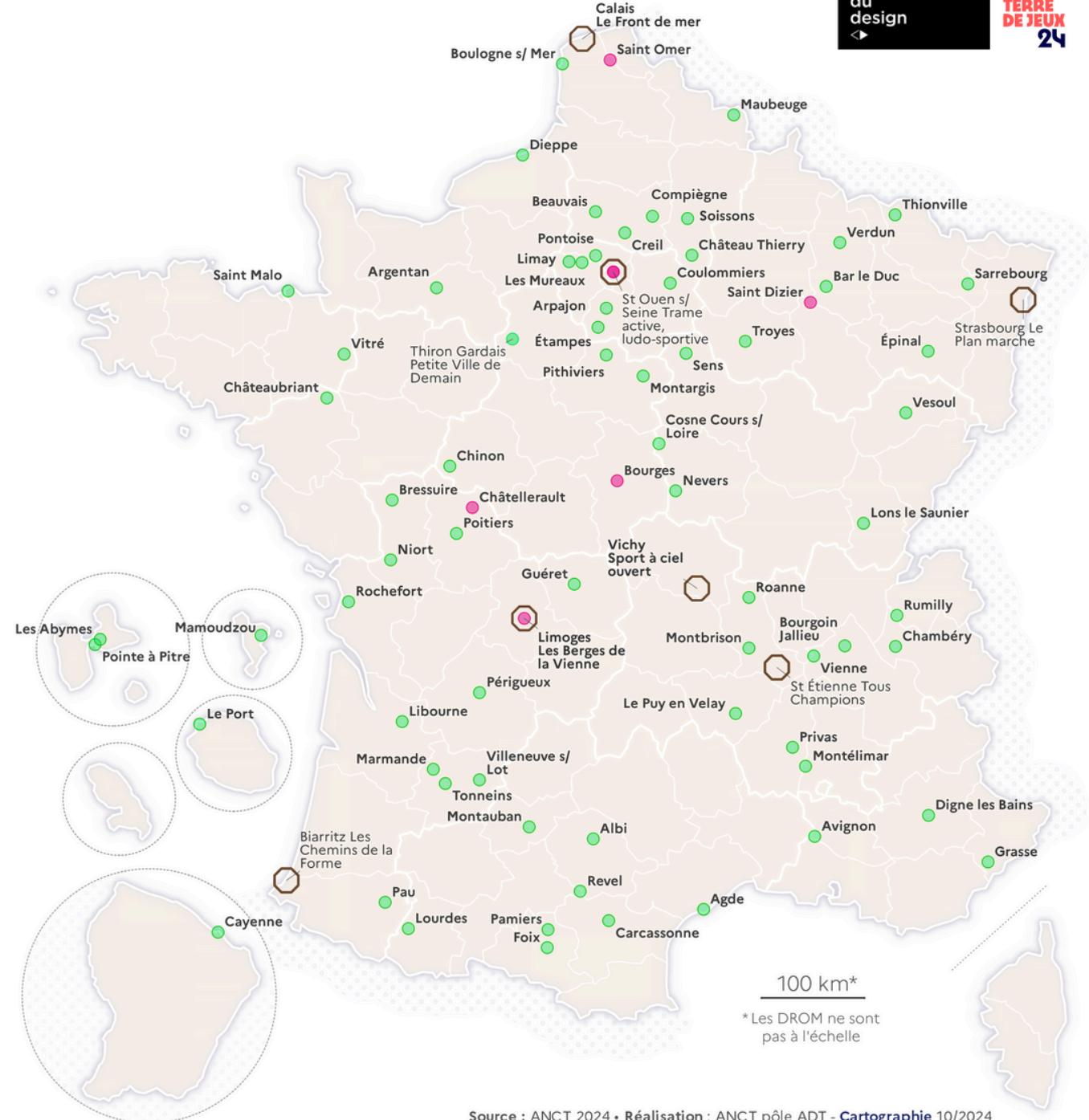
• Ville pilote accompagnée par la Cité du Design

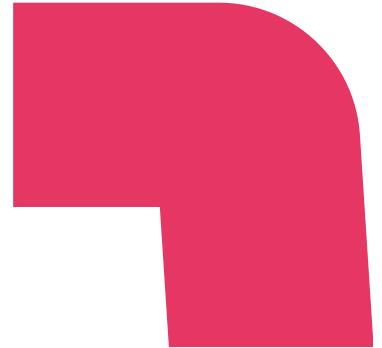
● Ville accompagnée par la Cité du Design

○ Projet emblématique et ville pilote

Vichy Ville ACV

Biarritz Ville hors ACV





anct.gouv.fr

